

# Tenir compte du contexte personnel

**ADAPTER SA PRÉVOYANCE** Les prestations du système des trois piliers sont censées garantir des minimas sociaux à l'assuré (ou à ses survivants) en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité. Cette prévoyance générale ne tient cependant compte que de façon limitée de la diversité des situations de vie. Les paysans, notamment, devraient se constituer une prévoyance complémentaire adaptée à leurs besoins.



Marco  
Gottardi

Les situations de vie exposées ci-après montrent à quel point les besoins et les moyens financiers à disposition via la prévoyance peuvent être différents. Mais elles montrent également qu'il ne saurait y avoir de recommandation unique, ni même de solution standard.

## **Jeune famille, importantes charges financières**

Julie et David sont mariés depuis 5 ans. Ils ont deux enfants en bas âge. Il y a 3 ans, ils ont pu reprendre l'exploitation agricole des parents de David. Dans un avenir proche, ils devront consentir d'importants investissements. Ces investissements et la charge encore élevée du capital étranger ne laissent qu'une marge ténue à la famille pour financer une prévoyance vieillesse complémentaire. La famille profite plutôt de chaque franc qui lui reste pour vivre.

## **Couple, enfants adultes et situation financière confortable**

Sylvie et Jean-Denis ont d'abord vécu une histoire similaire à celle du couple précédent. Mais entre-temps, un héritage réalisé par Sylvie leur a permis de réduire l'endettement de leur exploitation à un niveau supportable. Par ailleurs, leurs trois enfants adultes sont financièrement indépendants et il n'y a pas de gros investissement en vue. Du point de vue fiscal, leur situation n'est pas optimale. En effet, leurs impôts augmentent chaque année en raison de leur faible endettement et du fait qu'ils n'ont plus d'enfants à charge. Sylvie et Jean-Denis s'énervent chaque année, mais ils renaissent devant l'effort que leur demanderait un changement.

## **Couple à la veille de la retraite et de la remise du domaine**

Gisèle et William ont prévu de remettre leur domaine à leur fils dans trois ans. Grâce aux importants amortissements effectués au cours des dernières années, ils ont considérablement réduit leur charge fiscale. Par ailleurs, les investissements consentis dans la modernisation de l'exploitation leur ont permis de la rationaliser considérablement. La plus-value générée par cette rationalisation (augmentation du rendement parallèle à une économie de main-d'œuvre) augmente régulièrement et généreusement le montant de leur compte en banque. Ce compte et les «réserves latentes» constituées grâce aux amortissements leur assurent une sécurité optimale en vue de la retraite. Ils considèrent le conseil en matière de prévoyance et d'impôts comme une perte de temps pure et simple.

**Besoin de conseil** Ce sont trois situations de vie que l'on rencontre souvent dans l'agriculture. Malgré des contextes différents, ces familles ont un point commun: leur situation actuelle n'est que faiblement optimisée. En l'occurrence, elles auraient bien besoin d'un conseil personnalisé en matière de prévoyance professionnelle et d'impôts.

Si Julie et David étaient soudainement frappés par le destin (invalidité ou décès), ce ne serait pas seulement une tragédie pour la jeune famille, mais sa situation financière pourrait s'en trouver bouleversée. C'est la raison pour laquelle elle doit assurer correctement les bases de son existence, même au début, contre les cas de décès ou d'invalidité. Le jeune couple veillera momentanément

à sa prévoyance vieillesse en réduisant régulièrement la charge du capital étranger et en investissant dans son exploitation.

La situation financière de Sylvie et Jean-Denis est confortable. Ils investissent déjà un pourcentage considérable de leur revenu dans la prévoyance-vieillesse. C'est pour cette raison qu'ils ont ouvert un compte-épargne dans leur

**Les jeunes familles doivent elles aussi se préoccuper des questions de prévoyance et d'assurances.**

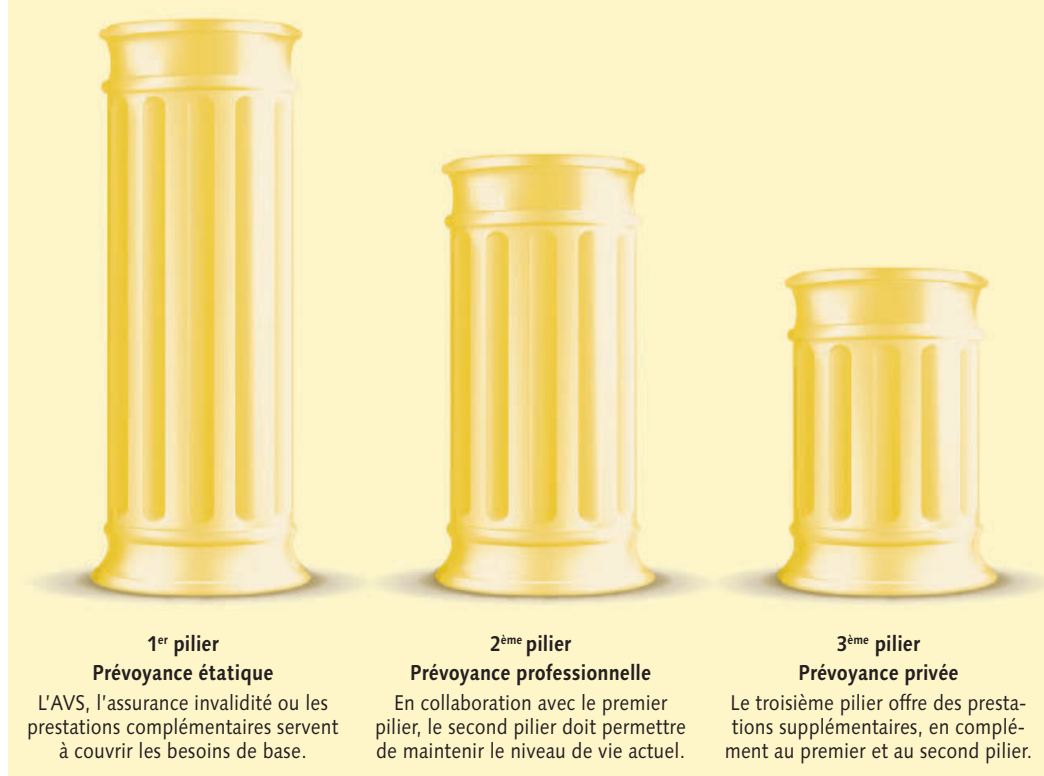
Photo: agrarfoto.com



banque locale il y a quelques années. Ils possèdent par ailleurs des obligations de caisse, des parts de fonds de placement et un dépôt à terme. Le choix de ce dépôt à terme a toujours été guidé par des critères de sécurité. Investir dans des instruments de placement optimisés du point de vue fiscal n'a jusqu'ici jamais été un sujet de discussion. Cela coûte pourtant à Sylvie et Jean-Denis une somme conséquente en impôts supplémentaires qui pourrait être investie dans la prévoyance vieillesse.

Gisèle et William se trouvent déjà dans la phase finale de la constitution de leur patrimoine pour la prévoyance-vieillesse. En planifiant à l'avance la remise de leur domaine à leur fils, en versant régulièrement de l'argent sur leur compte bancaire et en ayant constitué des « réserves latentes » au cours des années, Gisèle et William peuvent aborder la retraite en toute décontraction. Mais pour que cela ne change pas, il faudrait qu'ils planifient soigneusement la remise de l'exploitation dans la perspective de l'imposition de ces fameuses réserves latentes. Il existe certes des instruments permettant l'imposition modérée des réserves latentes (réforme de l'imposition des entreprises II), mais une planification fiscale trop tardive

### Graphique: Principe de prévoyance suisse



(voire inexistante dans le pire des cas), peut coûter finalement fort cher.

### Une prévoyance optimale grâce à la solution de l'organisation professionnelle

La loi permet aux organisations professionnelles d'offrir à leurs membres des solutions de prévoyance taillées sur mesure. L'Union suisse des paysans a profité de cette possibilité avantageuse. Ainsi, la Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse offre aux familles paysannes des solutions spécifiques dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier facultatif. Les plans de prévoyance sont explicitement élaborés en fonction des besoins de l'agriculture et permettent une protection de prévoyance adaptée à chaque situation individuelle.

Les familles paysannes peuvent s'informer des possibilités du 2<sup>e</sup> pilier facultatif auprès des services agricoles de conseil en assurance. Ces services sont domiciliés auprès des chambres cantonales d'agriculture, des agences régionales Agrisano ou des fiduciaires agricoles. Pour de plus amples informations, les personnes intéressées peuvent s'adresser au service conseil d'USP Assurances, [www.usp-assurances.ch](http://www.usp-assurances.ch)

**Auteur** Marco Gottardi est responsable administratif de la prévoyance, USP Assurances, Laurstrasse 10, 5201 Brougg AG 1, ☎ 056 462 51 55, [www.usp-assurances.ch](http://www.usp-assurances.ch)

**INFOBOX**  
[www.ufarevue.ch](http://www.ufarevue.ch) 10 · 12

